

Image not found or type unknown



Divorce a l'amiable ou consentement

Par **carlos32_old**, le **06/06/2007** à **22:11**

Bjr, nous allons très certainement divorcer, par consentement mutuel. Nous sommes propriétaire d'une maison d'une valeur approximative de 250k€ Nous avons 2 enfants 4 et 7 ans. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté. Mon salaire est de 2000€ et celui de mon épouse de 1100€ net. Que me conseillez vous ? 1 vendre notre maison avant le divorce et nous partager à part égale le montant ? D'après vous quel sera le montant de la pension incluant la prestation compensatoire ? Pouvons nous ne prendre qu'un seul avocat ? ? Merci de votre aide, je suis franchement paumé!!!